



## PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 20 MARS 2018

Le vingt Mars deux mille dix-huit à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2018.

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme HUMBERT Micheline, M. LÉPIE Bernard, Mme PATOIZEAU Annick, M. ROUMÉGOUS Jim, Mme BONNAUDET Martine, M. FERREIRA François, Mme JOUTEUX Françoise, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, Mme PARENT-LOUVEL Vanessa, Mme AVRIL Anne, M. PAIN Cyril, Mme COURDAVAULT Arlette, M. DUCOTÉ Robert, Mme MALABRE Eliane.

**Absents avec pouvoir :** M. LOT Rémy a donné pouvoir à Mme HUMBERT Micheline, M. PACULL Christophe a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise.

**Absents :** M. SIMON Roland, Mme COISSAC Martine, M. RENAUD Michel, M. MICHEAU Philippe, Mme BANCHEREAU Aurélie, M. AMBERT Antoine.

M. Cyril PAIN a été élu secrétaire de séance.

**En exercice : 27 ; Présents : 19 ; Votants : 21.**

### Ordre du jour :

#### Finances :

1. Débat d'Orientations Budgétaires.
2. Emplacement forain temporaire – Place de la République.
3. Subvention – Stage étudiant à l'étranger.
4. Cession gratuite d'un terrain au profit de la commune.
5. Autorisation pour la prise en charge par la commune des dépenses et recettes liées à la gestion du port du Château et du Chenal d'Ors.
6. Nouvelle convention avec le Syndicat Départemental de la voirie pour la conception de l'aménagement des rues intra-muros et réalisation de travaux et demandes de subvention – suite aux modifications décidées en réunion de travail.
7. Transfert au SDEER de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques » (IRVE).

#### Ressources Humaines :

8. Modification du tableau des emplois permanent.

#### Demandes de subvention :

9. Demande de subvention – Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Renforcement de la charpente d'un bâtiment - agrandissement du Centre Technique Municipal.

#### Questions diverses



Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 26 Février 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Les décisions du Maire N°2018-17 à 2018-20 ont été

adressées aux membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation de la réunion de Conseil Municipal de ce jour

- N°2018-17 - Etude de faisabilité - Reconversion bâtiment DDE en Centre médical.
- N°2018-18 - Avenant N° 1 au lot 3- Construction d'un garage au CTM.
- N°2018-19 - Adhésion au CNAS.
- N°2018-20 - Avenant N° 1 au lot 1- Construction d'un garage au CTM.

et n'ont engendré aucune remarque ou observation.

oo

### **N° 2018-2-1 : Débat d'Orientations Budgétaires.**

Rapporteur : M. le Maire et Maryse Charlassier (DGS).

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, un débat portant sur les orientations budgétaires a lieu au sein du Conseil Municipal dans les deux mois précédant le vote du budget.

Monsieur le Maire présente une analyse financière basée sur les ratios réglementaires permettant de mesurer l'évolution des principales masses budgétaires.

Cette analyse est complétée par plusieurs présentations portant notamment sur l'évolution des dépenses et des recettes de la section d'investissement, l'évolution du produit fiscal, ainsi qu'une simulation d'augmentation des taux d'imposition pour 2018.

Un recensement non exhaustif des besoins d'investissements ainsi que des recettes d'investissements prévisibles est présenté.

Un programme pluriannuel des investissements est présenté.

Ces documents ont également été présentés en commission des finances et ont tous été communiqués aux membres du Conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance, donner son avis et débattre en toute connaissance de cause.

### Commentaires complémentaires à la présentation du diaporama du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le montant national de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) reste stable pour 2018. La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) progresse de 6.3%.

Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est ouvert aux dépenses de fonctionnement depuis 2016 et liées à l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie.

A noter que l'Etat compensera l'intégralité du dégrèvement de la Taxe d'Habitation (T.H.) aux collectivités (pour information, abattement de 30% de la T.H pour les ménages remplissant les conditions de ressources (plafond de 27 000 € par personne et 43 000 € pour un couple) pour 2018, puis de 65% en 2019 avec un objectif de 80 % pour 2020).

Il est à noter que, concernant la taxe d'habitation, les personnes dégrévées (30% pour 2018) resteront redevable au cas où les communes voteraient une hausse de la TH. Leur contribution ne s'appuierait alors que sur la différence entre le taux de 2017 et le nouveau taux augmenté 2018.

La commune a perdu 33% de D.G.F. entre 2011 et 2017 (perte de 256 000 €) ; En revanche, gain de 56 000 € pour la D.S.R. en 6 ans. L'année 2018 marque la fin de la baisse de la D.G.F. au titre du redressement des comptes publics.

Madame Malabre signale que le Premier Ministre a spécifié dans un discours que les bases des valeurs locatives ne subiront pas la variation de l'indice des prix à la consommation, comme initialement prévu dans la loi de Finances.

Madame Charlassier ajoute que les 340 plus grosses collectivités vont être soumises à un contrôle (obligatoire) de l'Etat dès 2018 et devront montrer qu'elles sont en charge de faire des économies.

Il est intéressant de noter l'évolution entre les dépenses (augmentation de 3.19% entre 2016 et 2017) et les recettes (augmentation de 3.16% entre 2016 et 2017).

A noter également l'augmentation des recettes de l'aire de stationnement pour camping-cars (hausse de 17%), ainsi que les recettes liées aux spectacles (+8.4%).

Monsieur le Maire souligne que la marge entre les dépenses et les recettes de fonctionnement reste stable, ce qui permet une capacité à rembourser les emprunts et notamment les intérêts de la dette.

Les charges de personnel sont en deçà des ratios nationaux.

Les impôts et taxes représentent 55 % des recettes globales de fonctionnement.

La commune du Château engage beaucoup de travaux en régie, d'où une augmentation du chapitre 011 ; ces dépenses sont valorisées sur la section d'investissement (récupération d'une partie des sommes liées à l'achat de fournitures par le biais du F.C.T.V.A.).

Monsieur le Maire ajoute que la commune du Château paie les charges d'une commune touristique mais n'a pas les recettes correspondantes (beaucoup moins de résidences secondaires que d'autres communes classées).

La taxe additionnelle des droits de mutation a augmenté de 10% par rapport à 2016 et de 60% depuis 2013 (date du classement de la commune en Station de Tourisme).

Monsieur le Maire informe qu'il proposera une hausse de 4% des taux, pour plusieurs raisons : Baisse de la D.G.F., moins de subventions et notamment celles de la Région, travaux de voirie (Route des Huîtres...), engagement du gros chantier de l'aménagement des rues intra-muros (2.5 Millions d'euros sur 4 ans).

Madame Courdavault demande si cette augmentation n'est pas trop exagérée.

Monsieur le Maire estime que c'est un compromis raisonnable par rapport aux besoins communaux en matière de voirie, car celle-ci est en mauvaise état. De plus, avec le dégrèvement de la T.H. pour 80% des foyers, il faudra compenser par l'augmentation des taux (Il est important de souligner que l'Etat s'engage à compenser la perte de la T.H. sur la base des taux 2017 pour les années à venir).

Monsieur le Maire ajoute aussi que la commune aura à sa charge (solidarité décidée entre les communes par la C.D.C.) une partie des travaux liés à la défense contre la submersion marine des villages de Saint-Trojan et Boyardville (la part du Château représente 100 000 € de contribution pour les travaux de Boyardville).

Madame Courdavault demande l'évolution des taux envisagée pour le Département et la C.D.C.

Monsieur le Maire informe que le Département n'augmentera pas ses taux et le Conseil Communautaire de l'Ile d'Oléron, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, a souhaité également ne pas augmenter. Il précise aussi que les communes oléronaises sont beaucoup moins imposées que d'autres communes.

L'état de la dette est en dessous de la valeur des communes de mêmes strates. L'augmentation du capital à rembourser pour 2017 correspond à des emprunts liés aux effacements de réseaux (réalisés par le S.D.E.E.R.) pour les travaux intra-muros (Prêt sur 5 ans à 0%).

L'épargne de gestion reste stable par rapport à 2016 (elle doit au moins couvrir l'annuité de la dette (intérêt et capital) et laisser une marge d'avance.

Un récapitulatif des opérations d'investissement en cours est retracé (dépenses et recettes).

Monsieur le Maire précise qu'un emprunt à hauteur de 2 millions d'euros sera proposé pour l'opération de l'aménagement des rues du Centre-Bourg.

Monsieur Ducoté s'interroge sur l'intégration des budgets du port et du Chenal d'Ors dans les résultats consolidés, étant donné que la commune n'a plus à les gérer.

Mme Charlassier précise que les résultats présentés retracent les comptes de 2017 de tous les budgets. Un Compte Administratif 2017 sera donc bien voté pour les 2 budgets du port.

Monsieur le Maire ajoute que certaines charges liées à la gestion des ports seront supportées par la commune en 2018 et remboursées par le Département en fin d'année. De plus, une négociation avec le Département sera entamée pour ce qui concerne les excédents de ces 2 budgets.

Madame Courdavault souhaite des explications sur le report en fonctionnement du budget ville.

Madame Charlassier précise que c'est un résultat net sur la section de fonctionnement (différence entre les dépenses et les recettes sur l'exercice 2017, en y intégrant la reprise de l'excédent de 2016) et qui sera détaillé sur le Compte Administratif 2017.

Madame Courdavault s'interroge sur le déficit récurrent du budget chaufferie bois.

Monsieur le Maire explique que ce déficit est dû à la section d'investissement. Il espère qu'en ajoutant les autres clients (logements SEMIS, crèche, ancienne caserne des pompiers), ce déficit diminuera progressivement.

Madame Charlassier explique qu'un budget annexe peut être déficitaire plusieurs années de suite lors de sa mise en route. Une subvention d'équilibre peut être votée, par délibération motivée, par le Conseil Municipal afin d'éviter une augmentation trop importante du prix de vente de l'énergie.

Monsieur le Maire ajoute que, par exemple, il faudrait multiplier par 2 le prix de vente à l'E.H.P.A.D., ce qui n'est pas souhaitable.

Monsieur Ducoté constate qu'il y a encore des problèmes de fuite sur le réseau de chaleur.

Monsieur le Maire précise que ce sont des petits problèmes comme ils en existent souvent pour ce genre d'équipement et ne regrette pas la construction de la chaudière bois.

Monsieur le Maire expose ensuite les besoins d'investissement recensés pour 2018.

A titre personnel, Madame Malabre estime qu'il faut être prudent et ne pas être trop ambitieux.

Monsieur le Maire n'est pas de cet avis et répond que les travaux liés au centre bourg sont un enjeu principal pour la commune (ré-ouvrir les maisons fermées notamment...). Une étude avait démontré, il y a quelques années, que 600 logements étaient disponibles. La valorisation des espaces publics peut être un élément déclencheur pour revitaliser le centre-bourg.

Il estime aussi que le choix des investissements passés (nouveau port, réhabilitation de la salle de l'Arsenal à la Citadelle...) ont été judicieux.

Vu les documents présentés ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que tous les conseillers municipaux ont pris connaissance des documents présentés avant le Débat d'Orientations Budgétaires pour donner leur avis et en débattre en toute connaissance de cause ;
- **DECLARE** avoir tenu son débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **N° 2018-2-2 : Emplacement forain temporaire – Place de la République.**

Rapporteur : Catherine Feauché

Monsieur le Maire propose de louer à Monsieur Eddy Douet une partie du domaine public d'environ 90 m<sup>2</sup> située entre l'Office de Tourisme et le bureau de poste afin d'y installer un manège pour enfant, et ce, du 31 Mars au 27 Mai 2018 (dates à titre indicatif hors montage et démontage de la structure).

Il propose un montant de 600 € pour la durée d'occupation du domaine public, à charge également pour Monsieur Eddy Douet de faire installer à ses frais un coffret forain provisoire pour l'alimentation électrique.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les droits dus pour l'occupation du domaine public communal à M. Eddy DOUET pour la période des vacances de Pâques 2018 sur une partie de la Place de la République à 600 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant dès la fin de l'occupation ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toute démarche et signer toute pièce destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **N° 2018-2-3 : Subvention – Stage étudiant à l'étranger.**

Rapporteur : Jim Roumégous

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une étudiante, résidente sur la commune, en Master 1 Management des activités hôtelières et touristiques à l'Université de la Rochelle a adressé une demande d'aide financière à la commune pour la réalisation d'un stage à l'étranger.

Ce stage s'effectuerait en Indonésie du 12 Avril au 7 Septembre 2018 au sein de l'Hôtel Novotel Lombok Resort and Villas.

Monsieur le Maire précise que la commune a déjà, par le passé, soutenu ce type de projet afin d'aider les étudiants à réaliser leur stage dans de bonnes conditions.

Il propose de verser une aide de 500 € pour financer une partie des dépenses liées à ce stage.

Monsieur le Maire vous demande d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer toutes pièces et à réaliser toutes démarches relatives à la délibération à venir.

Monsieur Roumégous précise que ces stages sont très formateurs et méritent d'être soutenus. Madame Courdavauld demande si la personne a fourni un montage financier de son voyage. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été fourni et ajoute que cette somme est raisonnable par rapport à la durée du stage. Madame Humbert ajoute qu'un plan de financement paraît nécessaire pour une association mais pas utile pour une étudiante. Monsieur Ducoté demande si ce stage est rémunéré. Monsieur le Maire dit que la personne ne l'a pas précisé sur sa demande. Madame Malabre précise qu'un enfant peut aussi vouloir s'assumer. Madame Jouteux ajoute que cette personne travaille beaucoup lors des vacances scolaires et notamment pour financer ses études. Monsieur le Maire termine en ajoutant que cette personne est une excellente élève et lui demandera un compte rendu de son stage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

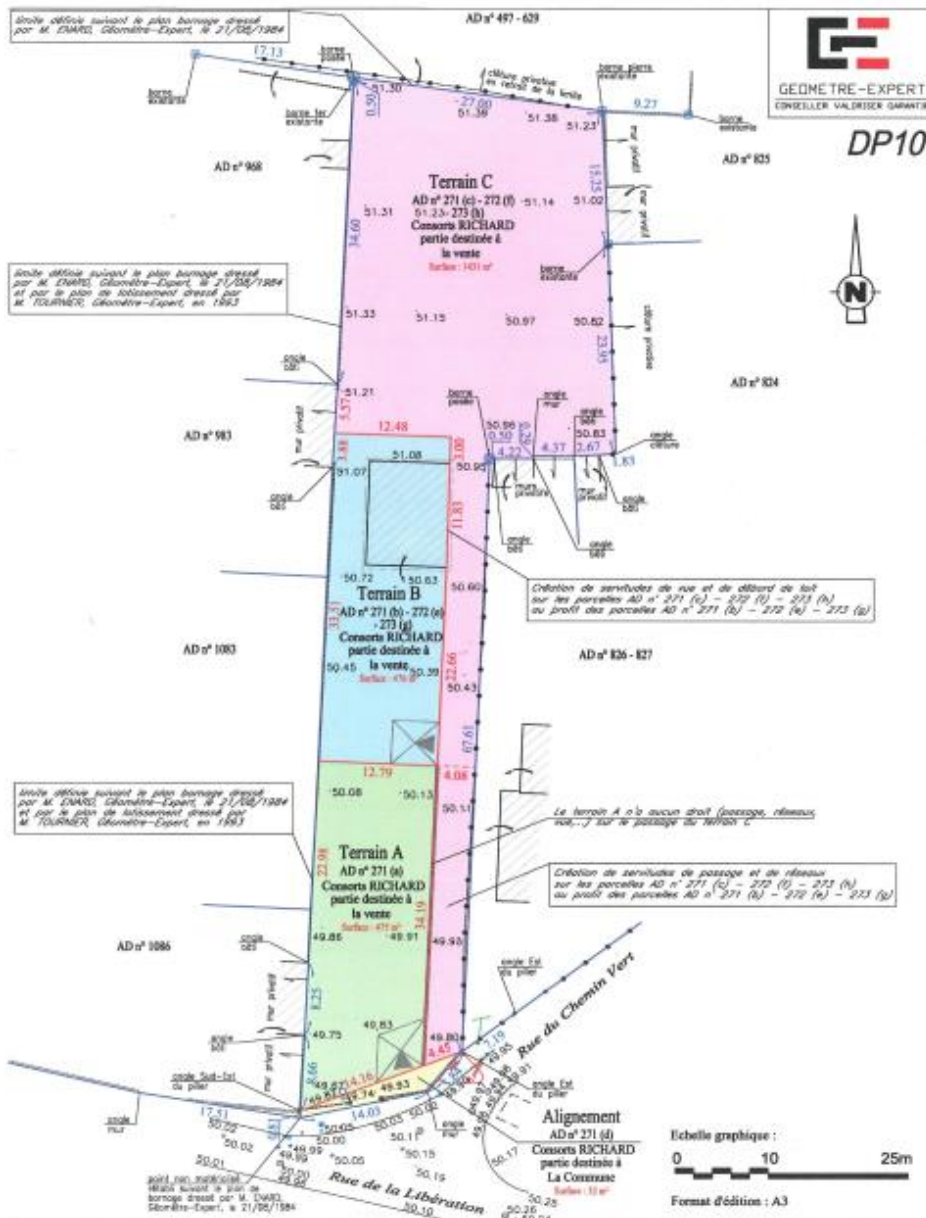
- **ACCÉPTE** le versement d'une aide de 500 € à Madame Coralie Domanec, 11 Rue des Jardins 17480 Le Château d'Oléron, pour la réalisation d'un stage à l'étranger ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et réaliser toutes démarches relatives à la présente délibération.

**N° 2018-2-4 : Cession gratuite d'un terrain au profit de la commune.**

Rapporteur : Richard Bénito-Garcia

Monsieur le Maire présente le plan de bornage établi en 2014, lors d'une division parcellaire d'un terrain situé à l'angle de la Rue de la Libération et la Rue du Chemin Vert, appartenant aux consorts Richard (Mme Richard née Montil Yvonne, Mme Malherbe née Richard Corinne, Mme Giraudon née Richard Marie-José) pour la mise en vente de trois terrains.

Il avait été convenu de donner un alignement sur le terrain bordant cette intersection, attribuant gratuitement à la commune une bande de 32 m<sup>2</sup>. Afin de régulariser cet accord, les consorts Richard doivent procéder à la cession gratuite de cette parcelle cadastrée AD N° 1250 « La Martine » au profit de la commune.



Les frais notariés liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune. L'Office Notarial de l'Île d'Oléron, 7 Rue de la République à St Pierre d'Oléron, est chargée de la rédaction de l'acte notarié.

Il vous est proposé d'accepter cette cession gratuite au profit de la commune.

Monsieur Lépie précise que cette opération permettra une meilleure visibilité au carrefour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la cession gratuite à la commune de la parcelle cadastrée AD 1250 « La Martine » ;
- **CONFIE** à l'Office Notarial de l'Île d'Oléron, 7 Rue de la République à St Pierre d'Oléron, l'établissement de l'acte notarié ;
- **DIT** que les frais d'acte notariés liés à cette cession seront pris en charge par la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

**N° 2018-2-5 : Autorisation pour la prise en charge par la commune des dépenses et recettes liées à la gestion du port du Château et du Chenal d'Ors.**

Rapporteur : Richard Bénito-Garcia

Monsieur le Maire rappelle la fin de la concession portuaire pour les ports du Château d'Oléron et du Chenal d'Ors à partir du 31 Décembre 2017. Le Département de la Charente-Maritime reprend donc la gestion de plein droit.

Monsieur le Maire a présenté lors du dernier Conseil Municipal une convention de prestations de service fixant les modalités d'interventions, de partenariat et les relations financières entre le Département et la commune du Château d'Oléron dans le cadre de l'exploitation des ports du Château d'Oléron et du Chenal d'Ors.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune écriture budgétaire n'est possible sur les 2 budgets annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour autant des prélèvements automatiques notamment de factures d'électricité, l'encaissement des soldes de la régie du port, ainsi que des annulations ou réductions de titre des années antérieures sont encore susceptibles de se présenter.

Monsieur le Maire propose de payer ou d'encaisser les montants à intervenir sur le budget de la commune, et d'autoriser Monsieur le Trésorier à procéder aux écritures comptables correspondantes, en attendant de pouvoir les régulariser avec le Département par le biais d'une convention financière.

Monsieur le Maire rappelle le transfert de gestion des ports au Département, voulu par la loi « NOTRE ». Pour information, le Département est en attente du recrutement d'une personne pour la gestion des 2 ports.

Madame Courdavault demande si ce transfert va permettre de libérer du personnel communal. Monsieur le Maire répond que le personnel interviendra toujours sur les espaces portuaires (voirie, espaces verts, entretien des sanitaires, ramassage des poubelles...). Toutes ces interventions seront notées et facturées au Département par la commune.

Après en avoir délibéré, **à la Majorité, 1 Abstention (M. Ducoté)**, le Conseil Municipal :

- **ACCÉPTE** de payer et d'encaisser les montants à intervenir liés à l'exploitation des ports du Château d'Oléron et du Chenal d'Ors sur le budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Receveur Municipal à procéder aux écritures comptables correspondantes ;
- **DIT** que ces sommes seront régularisées avec le Département par le biais d'une convention financière à venir ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 2018-2-6 : Nouvelle convention avec le Syndicat Départemental de la voirie pour la conception de l'aménagement des rues intra-muros et réalisation de travaux et demandes de subvention – suite aux modifications décidées en réunion de travail.**

Rapporteur : Vanessa Parent-Louvel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2016-9-4 du 13 Décembre 2016 l'autorisant à signer la convention avec le Syndicat Départemental de la voirie pour la conception de l'aménagement des rues intra-muros et la réalisation de travaux.

Au vu des différentes réunions de travail qui se sont déroulées avec tous les partenaires, et du choix des orientations demandées par la commune, il y a lieu de modifier les termes de la convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie.

L'opération serait envisagée par tranches (cinq) avec une programmation pluriannuelle qui pourrait s'échelonner de 2018 à 2022. Les travaux porteraient sur :

- L'aménagement de l'espace public pour l'organisation de la vie du centre bourg ;
- La circulation des véhicules ;
- La sécurisation des piétons et cyclistes ;
- La prise en compte de l'accessibilité ;
- L'aménagement d'espaces communs et paysagers en tenant compte de l'aspect architectural du site ;
- L'aménagement et ou création du réseau d'eaux pluviales ;

L'enjeu des travaux étant de revoir l'organisation de la vie du centre bourg d'un point de vue économique, sécuritaire, écologique, paysager, architectural et social.

La mission de maîtrise d'œuvre serait fixée à 3.87 % du montant des travaux HT, auquel s'ajoute une mission d'assistance au suivi de l'exécution des travaux par un architecte-concepteur. La convention prévoit également différentes études (levés topographiques, études géotechniques).

L'enveloppe financière prévisionnelle pour ces travaux (Hors Maîtrise d'Œuvre et missions annexes) ne sera précise qu'au stade de la mission « Projet ». Cependant, compte tenu des surfaces de l'opération, on peut évaluer, selon les objectifs qualitatifs de l'aménagement, un coût des travaux évalué par ration global au m<sup>2</sup> de l'ordre de 6 433 200 € HT, se décomposant comme suit :



Tranches	Descriptions	Montants
Tranche 1 (surface de 11 800 m <sup>2</sup> )	Rues des Ecoles, de Verdun au bourg, de la Plaine, Gargouilleau, Béranger, Marceau, une parties des rues des Remparts, Aliénor d'Aquitaine et Alsace Lorraine, Boulevards Thiers, des Ecoles et du Général Paquette	1 716 400 €
Tranche 2 (surface de 8 600 m <sup>2</sup> )	Rue Lafayette; une partie de l'avenue d'Antioche et de la rue des Remparts; Place du Général de Gaulle; Boulevard Général Leclerc	1 352 800 €
Tranche 3 (surface de 15 200 m <sup>2</sup> )	Une partie des rues Alsace Lorraine, Pierre Wiehn, Marceau, Chanzy et Béranger; Rue et impasse Molière; Rues Omer Charlet, Reytre Frères, Isolée, Georges Clémenceau, Pierre Loti, du Temple et Gambetta	2 117 200 €
Tranche 4 (surface de 4 800 m <sup>2</sup> )	Rue André Bouineau, Jean Hay et du Maréchal Foch; une partie de la rue Chanzy	646 800 €
Tranche 5 (surface de 5 000 m <sup>2</sup> )	Rue Benjamin Delessert et une partie de la rue Aliénor d'Aquitaine	600 000 €
<b>Montant HT</b>		<b>6 433 200 €</b>

De plus, Monsieur le Maire informe que ce projet peut être subventionné par l'Etat au titre du Contrat de Ruralité, dont les volets sont les suivants :

- Accès aux services et aux soins ;
- Revitalisation des Centres-Bourgs ;
- Attractivité du territoire ;
- Mobilités ;
- Transition écologique ;
- Cohésion sociale.

La commune a axé son projet sur trois thèmes principaux :

1. Revitalisation du centre bourg :

- Créer une politique dynamique autour de la rénovation du bâti du centre bourg en relançant des aides publiques telles que l'ANAH,
- Rendre plus sécurisants et harmonieux tous types de déplacements au sein du centre bourg
- Réflexion sur la signalétique globale et le plan de circulation
- Invitation à la découverte et mise en valeur du petit patrimoine bâti du centre bourg
- Développement des parcours cyclistes en centre bourg en lien avec les différentes pistes cyclables déjà existantes pour créer une continuité et un lien entre elles.

1. Maintien du commerce et services de proximité

- Prise en compte de l'accessibilité des commerces et mise en place d'arrêt minutes pour favoriser l'accès aux commerces et services de proximité,

- Favoriser l'accès et le cheminement du centre bourg pour les personnes à mobilité réduite pour les commerces de proximité et les services (médicaux, paramédicaux, administratifs, sociaux...)
- Développement du marché couvert, marché dominical et estival en relation avec l'exploitant de la DSP et les commerçants du centre bourg (stationnement, animation, gestion des déchets, propreté de la ville ...).

## 2. Attractivité du territoire

- Mise en valeur du patrimoine bâti en créant une continuité physique et géographique entre la citadelle et l'espace portuaire ;
- Développement touristique avec chemin de découverte à travers le bourg historique de la commune ;
- Développement culturel et associatif avec un relais d'informations sur la programmation culturelle et les animations du centre bourg ;
- Développement de l'économie de proximité en cohérence de la stratégie de biens et service (relation directe, circuits courts et vente en directe, commerce de face-à-face mais aussi, représentant des activités en lien direct avec le territoire et le savoir-faire local ;
- Dynamiser l'activité du centre bourg en complément des activités déjà existantes (ostréiculture, métiers de la mer, artisanat d'art...).

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter, pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues Intra-muros, l'aide de :

- l'Etat,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- du Département de la Charente-Maritime,
- la Communauté de Communes,
- du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron.

Monsieur le Maire estime que le Syndicat de Voirie a acquis beaucoup de compétences au fil des années. Le taux de la Maitrise d'œuvre est très compétitif. Le Syndicat intervient également sur les travaux à Saint Pierre d'Oléron.

L'estimation des travaux est évaluée à 6.4 Millions d'euros HT. Cinq tranches de travaux sont prévues dans un programme pluriannuel (entre 4 et 5 ans). Un fractionnement de l'opération a été nécessaire. La vie du Centre-Bourg sera perturbée. Les tranches sont énumérées dans le tableau, il à noter que la 3<sup>ème</sup> tranche portera sur les pénétrantes allant au Marché et la 5<sup>ème</sup> est ciblée sur le secteur des Glacis.

Une rencontre avec l'Architecte des Bâtiment de France a eu lieu et s'est globalement bien passée. Les principes généraux ont été actés. Une esquisse a été présentée, mais il n'y a pas eu encore de projet définitif. Un Permis d'Aménager devra être déposé.

Une fois ce projet arrêté, il sera présenté au Conseil Municipal et à l'Union des Commerçants.

De plus, une rencontre avec les riverains concernés sera nécessaire pour étudier chaque configuration particulière.

La volonté est de réaliser un « village jardin » (trottoir piétonnier le plus large possible, entrée par la Porte de Dolus « verte » et fonctionnelle, Boulevard Thiers à paysager...).

Monsieur Ducoté demande s'il y a eu une mise en concurrence pour le choix du Maitre d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Départemental fait lui-même la mise en concurrence pour les chantiers. Leur taux est très compétitif. Pour ce genre d'opération, 95% des communes passent par le Syndicat de Voirie.

Monsieur Ducoté déplore que la vue d'ensemble du projet ait déjà été choisie et que la Minorité n'ait pas été consultée ni participée non plus au débat. Tous les élus auraient dû y être associés. Il tient à souligner que la Minorité n'est pas contre le projet mais contre la méthode.

Monsieur le Maire répond que le projet n'a rien de révolutionnaire. Il ajoute que la population sera associée au projet au moment le plus judicieux mais il faut en amont l'avis favorable de l'A.B.F.

Ce projet sera soumis au Conseil Municipal avant que ne soit déposé le Permis d'Aménager. Toutes les remarques pourront y être apportées. Il précise aussi que la Préfecture devra émettre son avis dans le cadre du R.N.U.

Après en avoir délibéré, **à la Majorité, 2 Contres (Mme Courdavault et M. Ducoté) et 1 Abstention (Mme Malabre)**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de rapporter la délibération N° 2016-9-4 du 13 Décembre 2016 ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention, jointe en annexe, pour la conception de l'aménagement des rues intra-muros du bourg et la réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental de la voirie pour la conception de l'aménagement des rues intra-muros et la réalisation de travaux.
- **SOLLICITE** la participation financière, au taux maximum,
  - De l'Etat,
  - De la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
  - De la Région Nouvelle-Aquitaine,
  - Du Département de la Charente-Maritime,
  - De la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron,
  - Du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

**N° 2018-2-7 : Transfert au SDEER de la compétence « Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques » (IRVE).**

Rapporteur : Anne Avril

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37 permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable » (ci-après IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code ;

Vu les statuts du Syndicats Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime (SDEER) approuvés par l'arrêté préfectoral du 13 Juin 2017, notamment l'article 2 (c) relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs au transfert et à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement ;

Considérant le schéma départemental de recharge de véhicules électriques élaboré par le Conseil Départemental de la Charente Maritime, dans lequel la commune du Château d'Oléron est concernée par le réseau optionnel avec **1** borne ;

Considérant la délibération n° C2017-17 du Comité Syndical du SDEER relative à la mise en place de la compétence IRVE, par laquelle le SDEER décide de déployer une infrastructure de recharge de 57 sites identifiés dans le schéma départemental et que, pour ce projet, le SDEER :

- Décide de prendre en charge la totalité de l'investissement pour les bornes installées sur le territoire de communes où il perçoit la TCCFE (Raccordement électrique, fourniture et pose des bornes, aménagement du site, notamment) ;

- Décide que, lorsqu'il ne perçoit pas la TCCFE pour leur territoire, le SDEER sollicitera des communes concernées une contribution de 80% du montant d'investissement (moins les éventuelles subventions) pour les bornes installées sur leur territoire ;
- Décide de prendre en charge la totalité des frais de fonctionnement associés à l'exploitation des bornes ;

Considérant l'abandon du projet de groupement de commande pour l'achat de bornes électriques initié par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron afin d'équiper les communes Oléronaises de cet équipement ;

Monsieur le Maire ajoute que la proposition du S.D.E.E.R. est plus favorable et plus fonctionnelle que celle faite par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, qui a d'ailleurs abandonné son projet de groupement de commande pour les communes de l'Île. Les bornes seront de type « charges rapides ». Celle du Château sera située à côté de l'Office de Tourisme. La tranche prioritaire desservira la route départementale.

Monsieur Lépie précise que la commune est concernée par la tranche optionnelle du projet.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de transférer au SDEER la compétence optionnelle « Infrastructure de recharge de véhicules électriques pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

#### **N° 2018-2-8 : Modification du tableau des emplois permanent.**

Rapporteur : Maryse Charlassier (DGS)

Suite aux propositions d'avancement de grade transmis par le Centre de Gestion pour l'année 2018, et pour tenir compte du reclassement des agents à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs suivant en créant :

- 13 postes d'Adjoint Technique Principal 2ème classe et en supprimant 13 postes d'Adjoint Technique.

Commune de Le Château d'Oléron							
Tableau des emplois permanents au 1er mai 2018							
	Filière	Grades	effectifs théoriques	Temps Complet	Temps Non Complet	Non Pourvu	Observations
Emplois permanents à temps complet et non complet	Filière Administrative	Attaché Hors Classe	1			1	non pourvu
		D.G.S de 10 000 à 20000 habitants	1	1			CHARLASSIER Maryse
		Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1			GUEGAN Maurice
		Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	3	3			MIRA Danielle, BAUDET Nadia, FAVRE Gérard
		Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	3	3			GUITTARD Catherine, NOIZET Pascale, FLAMANT Valérie
		Adjoint Administratif Territorial	3	3			LE BRIS Alexandra, LE RIBAUT Camille, PLINGUET Tiffanie
	Filière Animation	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	1	1			DELARGE Hervé
	Filière Police	Gardien-Brigadier	1	1			BERGER Thérèse
	Filière Technique	Agent de Maîtrise Principal	1	1			FAIVRE Sébastien
		Adjoint Technique principal de 1ère classe	1	1			CAILLON Fred
		Adjoint Technique principal de 2ème classe	2 (+13)	2 (+12)	(+1) à 17 H 30		NOBLE Katia, MORGAT Annette, BRIAT Patrice (17H30), CHENILLEAU Jean-Michel, CORABOEUF Fabrice, CORABOEUF Nadine, FAIVRE Séverine, FAVRE Brigitte, FAVRE Christian, GUINOT Brigitte, LIS Pascal, NORMANDIN Freddy, TESSIER Sandrine, VIDEAU Olivier, VILLELEGIER Patrice.
		Adjoint Technique	28 (-13)	25 (-12)	3 emplois dont 2 (-1) à 17H30 et 1 à 30H		FAURE Virginie (17H30), FLAMANT Laurie, GARCIA Jean-Louis, GIROUX Jérôme, MASSE Johnny, MASSE Mickaël, DE ALMEIDA Maria, GIRAUD Marylène, VALETTE Alain, JOUSSELIN David, Gaudron Kevin, JEAN David, GUINOT Stéphanie, LIS MANON (30 heures), CHAUVIN Bruno.
	TOTAL			46	42	3	1

Monsieur le Maire précise que les avancements de grade s'établissaient à « l'ancienneté » auparavant. Beaucoup d'agents sont restés au bas de l'échelle. Ces promotions sont d'abord proposées par le Centre de Gestion, puis validées par le Maire avant que la Commission Administrative Paritaire (représentée par des élus et des syndicats à égale proportion) émette un avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les modifications du tableau des emplois permanents telles que présentées ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 2018-2-9 : Demande de subvention – Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Renforcement de la charpente d'un bâtiment - agrandissement du Centre Technique Municipal.**

Rapporteur : François Ferreira

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2018-1-4 du 26 Février 2018 l'autorisant à signer la convention avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour la mise à disposition de toitures de certains bâtiments communaux pour l'installation et l'exploitation d'équipements de production d'énergie photovoltaïque.

Pour mémoire, dans le cadre de son projet « Territoire à Energie Positive », la Communauté de commune de l'Île d'Oléron (CCIO) a lancé plusieurs actions pour développer les installations photovoltaïques sur son territoire. Parmi ces actions, il a été proposé aux communes de réaliser gratuitement l'évaluation du potentiel photovoltaïque de leur patrimoine bâti, et de mettre des toitures à disposition de la CCIO durant 30 ans pour que celle-ci y développe des projets photovoltaïques.

Dans ce contexte, la commune du Château d'Oléron a accepté de mettre à disposition plusieurs bâtiments parmi lesquels un nouveau hangar au niveau de son Centre Technique Municipal. La construction de ce nouveau hangar doit débuter dans les prochaines semaines.

La mise en place de panneaux photovoltaïques nécessitera un renforcement de la charpente pour garantir la capacité de celle-ci à supporter le surpoids généré. Aussi, il est proposé d'anticiper cette intervention et de renforcer la charpente dès la construction du hangar. Cela évitera ultérieurement des frais dus à l'étude de structure et à l'organisation d'un nouveau chantier.

Un devis de 7 320.61 € HT a été obtenu par la commune auprès de la SARL Chevalier, en charge de la construction du hangar, ce devis sera traité par avenant au lot N° 3 « Charpente – Bardage - Couverture » dans le cadre du marché de travaux.

Monsieur le Maire précise que le renforcement de la charpente concerne la pente de la toiture côté caserne des pompiers, pour une surface de 200 m<sup>2</sup> utilisable.

Madame Malabre demande si cette aide doit obligatoirement passer par une demande de subvention.

Monsieur le Maire répond que, pour des raisons administratives, la demande d'aide qui sera octroyée à la commune, sous forme d'un fonds de concours, doit être validée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, au titre d'un fonds de concours, une aide financière d'un montant de 7 320,61 € afin de procéder au renforcement de la charpente dès la construction du hangar ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 2018-2-9-1 : Demande de subvention - DSIL 2018 – Contrat de Ruralité - Aménagement des rues intra-muros (Tranche 1).**

Rapporteur : François Ferreira

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des rues intra-muros de la ville.

L'opération serait envisagée par tranches (cinq) avec une programmation pluriannuelle qui pourrait s'échelonner de 2018 à 2022. Les travaux porteraient sur :

- L'aménagement de l'espace public pour l'organisation de la vie du centre bourg ;
- La circulation des véhicules ;
- La sécurisation des piétons et cyclistes ;
- La prise en compte de l'accessibilité ;
- L'aménagement d'espaces communs et paysagers en tenant compte de l'aspect architectural du site ;
- L'aménagement et ou création du réseau d'eaux pluviales ;

L'enjeu des travaux étant de revoir l'organisation de la vie du centre bourg d'un point de vue économique, sécuritaire, écologique, paysager, architectural et social.

La mission de maîtrise d'œuvre serait fixée à 3.87 % du montant des travaux HT, auquel s'ajoute une mission d'assistance au suivi de l'exécution des travaux par un architecte-concepteur. La convention prévoit également différentes études (levés topographiques, études géotechniques).

L'enveloppe financière prévisionnelle pour ces travaux (Hors Maîtrise d'Œuvre et missions annexes) ne sera précise qu'au stade de la mission « Projet ». Cependant, compte tenu des surfaces de l'opération, on peut évaluer, selon les objectifs qualitatifs de l'aménagement, un coût des travaux évalué par ration global au m<sup>2</sup> de l'ordre de 6 433 200 € HT, se décomposant comme suit :

Tranches	Descriptions	Montants
Tranche 1 (surface de 11 800 m <sup>2</sup> )	Rues des Ecoles, de Verdun au bourg, de la Plaine, Gargouilleau, Béranger, Marceau, une parties des rues des Remparts, Aliénor d'Aquitaine et Alsace Lorraine, Boulevards Thiers, des Ecoles et du Général Paquette	1 716 400 €
Tranche 2 (surface de 8 600 m <sup>2</sup> )	Rue Lafayette; une partie de l'avenue d'Antioche et de la rue des Remparts; Place du Général de Gaulle; Boulevard Général Leclerc	1 352 800 €
Tranche 3 (surface de 15 200 m <sup>2</sup> )	Une partie des rues Alsace Lorraine, Pierre Wiehn, Marceau, Chanzy et Béranger; Rue et impasse Molière; Rues Omer Charlet, Reytre Frères, Isolée, Georges Clémenceau, Pierre Loti, du Temple et Gambetta	2 117 200 €
Tranche 4 (surface de 4 800 m <sup>2</sup> )	Rue André Bouineau, Jean Hay et du Maréchal Foch; une partie de la rue Chanzy	646 800 €
Tranche 5 (surface de 5 000 m <sup>2</sup> )	Rue Benjamin Delessert et une partie de la rue Aliénor d'Aquitaine	600 000 €
<b>Montant HT</b>		<b>6 433 200 €</b>

Monsieur le Maire informe que ce projet peut être subventionné par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du Contrat de Ruralité dont les volets sont les suivants :

- Accès aux services et aux soins ;
- Revitalisation des Centres-Bourgs ;
- Attractivité du territoire ;
- Mobilités ;
- Transition écologique ;
- Cohésion sociale.

La commune a axé son projet sur trois thèmes principaux :

3. Revitalisation du centre bourg :

- Créer une politique dynamique autour de la rénovation du bâti du centre bourg en relançant des aides publiques telles que l'ANAH,
- Rendre plus sécurisants et harmonieux tous types de déplacements au sein du centre bourg
- Réflexion sur la signalétique globale et le plan de circulation
- Invitation à la découverte et mise en valeur du petit patrimoine bâti du centre bourg
- Développement des parcours cyclistes en centre bourg en lien avec les différentes pistes cyclables déjà existantes pour créer une continuité et un lien entre elles.

4. Maintien du commerce et services de proximité

- Prise en compte de l'accessibilité des commerces et mise en place d'arrêt minutes pour favoriser l'accès aux commerces et services de proximité,
- Favoriser l'accès et le cheminement du centre bourg pour les personnes à mobilité réduite pour les commerces de proximité et les services (médicaux, paramédicaux, administratifs, sociaux...)
- Développement du marché couvert, marché dominical et estival en relation avec l'exploitant de la DSP et les commerçants du centre bourg (stationnement, animation, gestion des déchets, propreté de la ville ...).

5. Attractivité du territoire

- Mise en valeur du patrimoine bâti en créant une continuité physique et géographique entre la citadelle et l'espace portuaire ;
- Développement touristique avec chemin de découverte à travers le bourg historique de la commune ;
- Développement culturel et associatif avec un relais d'informations sur la programmation culturelle et les animations du centre bourg ;
- Développement de l'économie de proximité en cohérence de la stratégie de biens et service (relation directe, circuits courts et vente en directe, commerce de face-à-face mais aussi, représentant des activités en lien direct avec le territoire et le savoir-faire local ;
- Dynamiser l'activité du centre bourg en complément des activités déjà existantes (ostréiculture, métiers de la mer, artisanat d'art...).

Monsieur le Maire propose de solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2018, dans le cadre d'un contrat de Ruralité pour la première tranche.

Le plan de financement serait le suivant :



DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	MONTANT HT	FINANCEUR (sollicité)	MONTANT
Tranche 1 (surface de 11 800 m <sup>2</sup> ) Rues des Ecoles, de Verdun au bourg, de la Plaine, Gargouilleau, Béranger, Marceau, une parties des rues des Remparts, Aliénor d'Aquitaine et Alsace Lorraine, Boulevards Thiers, des Ecoles et du Général Paquette	1 716 400,00	DSIL 2018 - Contrat de Ruralité	100 000,00
		Conseil Départemental	448 534,98
		Conseil Régional	358 827,99
Maitrise d'Œuvre et études (tranche 1)	66 424,68	Fonds propre	886 776,96
Missions annexes (tranche 1) - proratisé	11 315,25		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 794 139,93</b>		<b>1 794 139,93</b>

Après en avoir délibéré, **à la Majorité, 2 Contres (Mme Courdavault et M. Ducoté) et 1 Abstention (Mme Malabre)**, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la participation financière, au taux maximum, de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 dans le cadre d'un Contrat de Ruralité pour la réalisation de la tranche 1 de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

### Question diverse :

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de Madame Arlette Courdavault pour le groupe d'élus de l'Opposition « Agir Autrement Ensemble » (Annexée au Procès-verbal).

En réponse à cette lettre, Monsieur le Maire précise que la « cabane 32 » existe depuis très longtemps et est nomenclurée « cabane ostréicole ». A l'époque, ce lieu ostréicole appartenait à Monsieur Dubroc (où un dépôt de carburant jouxtait la cabane). Monsieur Gahinet a racheté les parcelles comprenant la cabane et l'a ensuite mis à disposition de plusieurs ostréiculteurs. « Cette cabane existe depuis la nuit des temps ». La cabane a été dégradée et squattée au fil du temps. Il y a quelques années, la commune l'a racheté ainsi que les terrains associés. Un parking a été réalisé sur une partie de la parcelle. Un bardage bois et la toiture ont été refaits par les services techniques du fait de la dangerosité du bâti. La rénovation a été réalisée à l'identique de l'existant.

Cet espace appartient dorénavant au domaine privé de la commune. Cette cabane a un statut ostréicole sur un domaine ostréicole. Il ajoute également que ces travaux n'ont pas été soumis à la commission des sites car la procédure aurait été trop longue.

Il termine en précisant que l'ancien locataire de la cabane, Monsieur Maintenay, a été expulsé par décision administrative (Tribunal de Grande Instance de la Rochelle).

## **Points sur les travaux en cours et à venir :**

- Ancienne caserne des pompiers (Vanessa Parent) : La fin de chantier approche (livraison en avril). La pose du parquet technique, des luminaires, de la cuisine et du chauffage est en cours. Les peintures extérieures seront réalisées plus tard, en fonction des conditions météo.
- Effacement des réseaux (Bernard Lépie) : les travaux débuteront en avril, de la Porte de Dolus jusqu'à la Rue Pierre Wiehn.
- Agrandissement Centre Technique Municipal (François Ferreira) : le déblaiement de la zone d'implantation du hangar va démarrer. Une 2<sup>ème</sup> entrée sera créée. Les travaux de voirie ne commenceront pas avant 15 jours à 3 semaines, en raison des mauvaises conditions climatiques. Les travaux bâtimentaires seront réalisés à la suite. Un récupérateur d'eau pluviale (cuve enterrée) sera installé.
- Ecoles (Jim Roumégous) : Les gros travaux seront réalisés durant les grandes vacances scolaires (changement de revêtement du sol à l'école maternelle). Les travaux d'isolation des 2 classes extérieures à Argencourt sont reportés en 2019 (ou pendant les vacances de la Toussaint 2018).
- Marché (Françoise Jouteux) : Le chantier a été perturbé par la météo. La majeure partie devrait être terminée avant le week-end de Pâques (travaux de peinture et pose des tonnelles).
- Camping municipal Les Remparts (Françoise Jouteux) : le montage des 4 nouveaux bungalows a été réalisé. Le camping ouvrira pour le week-end de Pâques, avec des parties inaccessibles en raison de la pluie.
- Skate-Park (Anne Avril) : le coulage de la dalle béton est prévu mercredi 21 mars et la livraison du chantier pour le 22 mars à 14H. Monsieur le Maire précise que l'espace ne sera pas ouvert tout de suite au public et aux utilisateurs. Les abords et l'aménagement paysager seront réalisés plus tard.

**Séance levée à 21H05**